

E.M.I.H.L.

L' Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon , conventionnée avec le département dans le cadre du schéma d'enseignement musical, assure depuis 1999 un travail direct avec toutes les écoles de la Communauté de Communes, et organise au long de la semaine plusieurs types de cours ouverts à tous les âges et abordant la plupart des enseignements musicaux :

→ **le cursus instrumental classique**, comprenant chaque semaine :

- * le cours d'instrument
- * le cours de formation musicale
- * le cours d'ensemble au choix :chorale, orchestre, ens. instrumentaux, m .de chambre...

En fin de cycle (3 à 4 ans), les élèves accèdent aux examens départementaux de musique.

→ **le cursus libre** est possible après la fin de 1^{er} Cycle, ainsi que pour les adultes et les élèves de musique traditionnelle(même débutants). Ces élèves auront un cours d'instrument et un cours de pratique collective obligatoire par semaine. Les élèves de ce cursus n'auront pas de cours obligatoire de Formation musicale, mais ne pourront pas accéder aux examens départementaux.

→ **les Cours Collectifs** : Formation Musicale, Jeune Orchestre, Ensemble de Guitares, Sound painting, Eveil-Orientation musicale GS /CP, Chorales d'enfants et d'adultes, Danse Traditionnelle...

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Quel que soit le type de cours choisi, l'élève s'engage à participer aux concerts et auditions organisées par l'école, sauf motif valable soumis par les parents.

LES CURSUS CLASSIQUES ET LIBRES

Le tarif indiqué est un forfait annuel comprenant tous les enseignements suivis par l'élève.

Les élèves inscrits dans ces cursus ont une **pratique d'ensemble obligatoire** et peuvent cumuler plusieurs pratiques sans augmentation de prix.

Un élève ne peut être **admis en 2^{ème} cycle classique que s'il suit un cours de Formation Musicale et une pratique collective**, de plus il ne pourra commencer un 2^{ème} instrument que s'il est classé en 2^{ème} cycle.

Les élèves parvenus en fin de 2^{ème} cycle peuvent s'inscrire en 3^{ème} cycle classique ou libre : cours d'instrument et Musique d' Ensemble

LES COURS COLLECTIFS

Les élèves s'inscrivant uniquement en formation musicale, orchestre, chorale d'adultes ne doivent s'acquitter que du tarif correspondant à son cours collectif.

LES DISCIPLINES ENSEIGNEES

- Instruments à cordes :** * *violon, alto, violoncelle, guitare*
- Instruments à vent :** * *flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette*
- Claviers :** * *piano, grand orgue, batterie, percussions*
- Instruments traditionnels :** * *accordéon diatonique, cornemuse, vielle, violon traditionnel*
- Cours collectifs :** * *orchestre symphonique, musique de chambre*
* *chorale d'enfants, chœur d'adultes*
* *danse traditionnelle, sound painting*
* *éveil-orientation, formation musicale tous niveaux*

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il est à adresser à : **Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon,**
13, rue des Ecoles - B.P.13 - 43190 TENCE

impérativement avant le 1^{er} Août 2011 pour les anciens élèves,

avant le 1^{er} Septembre 2011 pour les nouveaux inscrits et doit comporter les pièces suivantes :

- le bulletin d'inscription à détacher ci-contre, correctement rempli et signé (un bulletin par élève)
- la Carte d'élève ou deux photos d'identité portant au dos les nom et prénom de l'élève.
- une pièce justificative du domicile : taxe d'habitation, facture EDF, ou téléphone récente
- un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, d'un montant égal à la moitié du droit d'inscription, le solde sera versé ultérieurement (Les Chèques Vacances sont aussi acceptés).
- 4 enveloppes timbrées par famille, libellées au nom de l'élève.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles, ainsi, si vous avez une incertitude, quant à votre réinscription, pour raison scolaire ou professionnelle, **il convient de vous inscrire dans les dates prévues**, elle pourra être annulée à la rentrée, tandis que **les inscriptions de dernière minute deviendront quasiment impossibles.**

LA RENTREE

Réunion de rentrée : La permanence de tous les professeurs d'instrument déterminant les horaires et les lieux de cours aura lieu à **Tence, Maison du Chatiague, le mercredi 7 Septembre 2011 à 18h00.**
Les cours débuteront le lundi 19 Septembre 2011.

Pour tout renseignement, le directeur assurera une permanence téléphonique, à partir du 16 Août, au 06.84.08.88.12.

On pourra aussi le rencontrer à la Communauté de Communes du Haut-Lignon sur rendez-vous.

TARIFS ANNUELS D'INSCRIPTION

CURSUS INSTRUMENTAL CLASSIQUE ET LIBRE (les 3 cours compris) :

Année probatoire		1 ^{er} cycle		2 ^{ème} , 3 ^{ème} cycle	
1 ^{er} Enfant :	307 €	1 ^{er} Enfant :	319 €	1 ^{er} Enfant :	327 €
2 ^{ème} Enfant :	270 €	2 ^{ème} Enfant :	279 €	2 ^{ème} Enfant :	289 €
3 ^{ème} Enfant :	246 €	3 ^{ème} Enfant :	249 €	3 ^{ème} Enfant :	253 €
4 ^{ème} Enfant :	199 €	4 ^{ème} Enfant :	204 €	4 ^{ème} Enfant :	216 €
Adulte + de 24 ans :	330 €	Adulte + de 24 ans :	341 €	Adulte + de 24 ans :	351 €

COURS COLLECTIF SEUL

Formation musicale enfants, Orchestre, Ens. Guitares, Sound painting :	100 €
Chorale d'Enfants seule ou Eveil/Orientation musicale :	51 €
Chœur d'Adultes, Formation musicale adultes, ensembles adultes :	105 €
Instrument supplémentaire (possible en second cycle)	180 €
Danse traditionnelle	Tarif spécifique CDMDT 43

Mode de paiement : -soit en 2 versements, la moitié à l'inscription, le solde ultérieurement.
-soit en 1 seul versement à l'inscription.

Toute scolarité commencée donne lieu au paiement intégral des droits d'inscription

NB : Les élèves du cursus instrumental ont l'ensemble de leurs activités comprises dans le montant de leur tarif d'inscription.

Les élèves des communes autres que : Tence, Le Chambon-sur-Lignon, Le Mazet St-Voy, St-Jeures, Chenereilles, Le Mas de Tence seront acceptés en cursus instrumental moyennant un tarif différent :

Enfants :	probatoire : 511 € -	1 ^{er} cycle : 517 € -	2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycles : 522 €
Adultes + de 24 ans :	probatoire : 550 €	1 ^{er} cycle : 555 €	2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycles : 561 €

Et au **même tarif** quelle que soit la commune pour les cours collectifs :

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LIGNON

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2011-2012

Nom de l'élève (en majuscules) _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

E mail : _____

Téléphone domicile : _____ Travail : _____ Portable : _____

Pour les élèves mineurs :

Etablissement scolaire fréquenté : _____ l'élève est libre 0 le mercredi matin
0 le samedi matin

Nom et prénom du Père, de la Mère ou du Tuteur : _____

Profession du Père : _____ de la Mère _____

souhaite s'inscrire uniquement **en cours collectif** : (précisez) _____

souhaite s'inscrire en
apprendre /le/la

--	--

instrument choisi + le cycle

(Cycle probatoire pour les
débutants)

en cursus complet avec formation musicale et cours d'ensemble obligatoires

Le cours d'instrument est de **30 mn** en 1^{er} cycle, **40 mn** en 2^{ème} cycle, **50 mn** en 3^{ème} cycle et **20 mn** en 1^{ère} année (probatoire). Indiquer le niveau de formation musicale et la pratique collective choisie ;

Il ne sera plus admis d'élève ne suivant aucune pratique d'ensemble

Formation musicale

- débutant
 non débutant : précisez le niveau _____

Pratique collective

(au choix)

- chorale d'enfants (Tence :mercredi 14h30/15h30)
 chorale d'enfants(Le Chambon: jeudi16h45/17h45)
 accompagnement, musique de chambre (à dét.)
 chœur d'Adultes (mercredi : 20h00/22h00)
 orchestre (mercredi : 18h/19h30)
 ensemble de guitares (à déterminer)
 danse traditionnelle (1mardi/2 : 20h30/22h30)
 sound painting (vendredi : 18h15/19h15)

en cursus libre sans formation musicale mais avec pratique collective obligatoire, à cocher ci-dessus

N.B.: Les élèves du Cursus Classique peuvent à partir du 1C2, choisir de suivre à la fois plusieurs options (chorale, orchestre, danse ...) sans supplément de tarif.

QUELS SONT VOS LIEUX DE COURS SOUHAITES

(Numérotez 1 et 2 vos lieux de cours préférés)

En fonction du nombre d'inscrits, des cours pourront être organisés dans plusieurs communes : certains instruments, chorales, formation musicale 1^{er} cycle.

TENCE

LE CHAMBON-SUR-LIGNON

LE MAZET SAINT-VOY

SAINT-JEURES

SIGNATURE DES PARENTS OU DE L'ELEVE MAJEUR

L'Ecole de Musique n'est pas une entreprise organisant des cours privés particuliers, mais une véritable école, dépendant des Collectivités Publiques et dont la charte pédagogique s'insère dans le schéma départemental d'enseignement musical ; en conséquence :

RAPPELONS QUE L'INSCRIPTION A L'E.M.I.H.L. A UNE VALEUR DE CONTRAT PASSE ENTRE LA STRUCTURE ET L'ELEVE QUI S'ENGAGE A :

- **suivre obligatoirement un Cours de Pratique collective**
- **se produire régulièrement en public**
- **fournir les efforts nécessaires à sa progression.**

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des informations mentionnées dans ce document, accepte de se conformer au règlement de l'Ecole de Musique Intercommunale **et s'engage à laisser participer l'élève aux différentes activités prévues dans le cadre de son inscription** (sauf excuse valable soumise au directeur) et à acquitter dans les délais impartis, la somme indiquée ci-après, au titre de l'année scolaire 2011-2012.

Montant total des droits d'inscription (voir tarif ci-contre) : _____ Euros.

Toute scolarité commencée donne lieu au paiement intégral des droits d'inscription

Mode de paiement choisi (rayer la mention inutile)

a) 1 seul versement

b) 2 versements : la moitié à l'inscription, le solde ultérieurement en principe en février.

par **Chèque bancaire en Euros** à l'ordre de : Trésor Public,
les **Chèques vacances** sont aussi acceptés.

Fait à _____ le _____

Signature :